

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
du 28 Novembre 2006 à 18h30 à CASTILLON DU GARD**

L'an deux mille six, le vingt huit novembre, à 18H30, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à CASTILLON DU GARD, en séance publique sous la présidence de Daniel Roux, Président.

PRESENTS: MM.LAFONT.CLENET.TIEBOT.VALLESPI.FROMENTIN.MmesROUSTAN.PEREZ.BRAYDE
MM. JUVIN.VILLARD.MAZEL.BONNET. Mme BADET GENAY.MM. GISBERT.CARON.PARADIS
LECAILLE. ROMIEU.TURION.PESENTI.BRAILLY. Mme PETITPAS. MM. VEYRAT.COLOMB.ROUAUD.
MOUTON. BOURGEOIS. TANDILE. Mme REY PRIEUR. MM.BALME.CANAL.CASTAGNIER. MAZIER
BRUGUIERE. Mme FERNANDES. MM. MAURIN.EKEL C.POUDEVIGNE.BOYER BRUNEL

EXCUSES : MM. ALTEYRAC.GALON. SCHNEIDER.PADERI.DUCOURNEAU.BALSAN.DHOMBRES.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance : M. MAURIN Jérôme, Communauté de Communes de l'Uzège

Monsieur ROUX propose de rajouter un point à l'ordre du jour de l'Assemblée :

- *Modification des modalités d'accès et du règlement intérieur des déchetteries.*

Aucun délégué ne s'oppose à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès verbal du Comité Syndical du 28 Septembre 2006

Ce P.V. reprend l'ensemble des votes effectués lors de cette dernière assemblée générale et les différents débats. Le Comité Syndical doit approuver ce P.V.

-Procès verbal adopté à l'unanimité

2 - Administration Générale

2-1 –.Décisions modificatives

Section	Articles	- Débit	+ Crédit
Fonctionnement	62878 – remboursement frais autres organismes	-146 640.00	
Fonctionnement	673 – titres annulés sur exercices antérieurs		3 140.00
Fonctionnement	6336 – cotisations CDG et CNFPT		2 500.00
Fonctionnement	64111 – rémunération prin.titulaire		14 700.00
Fonctionnement	64112 – supplément familial		2 000.00
Fonctionnement	64118 – autres indemnités		24 000.00
Fonctionnement	64131 – rémunération princ. Occasionnels		59 800.00
Fonctionnement	6451 – cotisations URSSAF		16 500.00
Fonctionnement	6454 – cotisations ASSEDIC		3 000.00
Fonctionnement	6455 – Cotis.assurance personnel		2 500.00
Fonctionnement	66111 – Intérêts des emprunts		18 500.00
Investissement	238 – avances et acomptes versés	-5 000.00	
Investissement	2183 – matériel bureau informatique		3 000.00
Investissement	205 – concessions et droits		2 000.00
	TOTAUX	-151 640.00	151 640.00

- Approbation à l'unanimité

2-2 - Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition d'un camion benne équipé d'une grue

Monsieur le président rappelle que pour financer l'acquisition du matériel de collecte il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 225 000.00 €

Il est proposé de réaliser cet emprunt et d'autoriser le Président à signer un contrat de prêt.

-Proposition adoptée à l'unanimité

2-3 – Avenant – Convention / Ligne de Trésorerie

Par délibération du 31 mars 2006, le comité syndical a autorisé le Président à signer un contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque d'un montant maximum de 150 000.00 € afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie. Monsieur le Président propose d'augmenter ce montant et de le porter à 300 000.00 € pour faire face au retard d'encaissement de certaines recettes et subventions.

M. ROUX ajoute que ce sont des retards dans la perception de la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) des Communautés Communes ainsi que des retards dans la perception de la Redevance Spéciale issue des professionnels qui nous obligent à faire appel à cette ligne de trésorerie.

-Proposition adoptée à l'unanimité

2-4 – Déchetterie de Fournes – Accueil des usagers de MONTFRIN

Par délibération n°33 du 14/06/2005, le SICTOMU a autorisé la commune de MONTFRIN (Communauté de Communes du Pont du Gard) à accéder à la déchetterie de FOURNES.

Monsieur le Président propose de fixer les charges de fonctionnement de la déchetterie, conformément à l'article 2 de la convention établie le 29/06/2005, à 20 € par habitant pour l'année 2006.

-Proposition adoptée à l'unanimité

2-5 – Commission d'Appel d'Offres / Election des membres

Monsieur CASTAGNIER Roland n'ayant plus été membre du SICTOMU suite à sa démission en 2005, il convient de délibérer pour élire une nouvelle liste des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

La commission d'appel d'offres est ainsi composée :

Membres titulaires :

M. Roland CASTAGNIER

M. Marcel JACINTO

M. Bernard BOURGEOIS

Mme Nicole PETITPAS

M. André VILLARD

-Liste votée à l'unanimité

Membres suppléants

M. Jérôme MAURIN

M. Philippe TIEBOT

M. Michel BONNET

M. Pierre COLOMB

M. Alain ROUAUD

2-6 – Marché de fournitures

Pour l'année 2007, le SICTOMU va réaliser des consultations concernant l'achat notamment de pneumatiques, d'huiles, de produits nettoyant, d'équipements de sécurité (équipement de protection individuel) et des prestations de contrôle de sécurité des véhicules. Chaque marché sera compris entre 5.000 et 15.000 €.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer et notifier les marchés supérieurs à 10.000 €, et inférieurs à 15.000 € pour les achats rappelés ci-dessus.

-Proposition adoptée à l'unanimité

2-7 –Actualisation produit attendu Communautés de Communes

Par délibération en date du 31 mars 2006, le Comité Syndical a voté le produit attendu pour l'année 2006 par Communauté de Communes suivant des bases d'imposition prévisionnelles.

Lorsque les bases définitives sont connues les communautés de communes perçoivent un complément de TEOM.

Monsieur le président propose de percevoir, chaque année, l'intégralité de la TEOM versée aux communautés de communes qui tient compte de l'actualisation des bases d'impositions.

-Proposition adoptée à l'unanimité

2-8 – Modification des Modalités d'accès aux déchetteries / Règlement Intérieur (Ajout à l'ordre du jour)

I – Modalités d'accès :

A l'article **MODALITES D'INSCRIPTION**, il est rajouté après la 1^{ère} ligne « *Une seule carte (encodée UNM) est attribuée à un professionnel qui est aussi un ménage résidant sur le territoire du SICTOMU* »

Après le tableau des **TARIFS APPLICABLES DES LE PREMIER DEPOT** il est rajouté « *Par délibération du comité syndical du 28 septembre 2006, les professionnels redevables de la redevance spéciale en tant qu'usagers du service d'élimination des déchets, situés en dehors des zones de collecte du carton en points de regroupement et à jour de leurs règlements pourront bénéficier de la gratuité du dépôt de 4 m³ par semaine de cartons en déchetterie.*

Au-delà, le barème actuel en place s'appliquera : 6€/m³ »

II – Règlement Intérieur :

A l'article **ACCES DES USAGERS NON MENAGERS** il est rajouté après le 1^{er} paragraphe « *Une seule carte (encodée UNM) est attribuée à un professionnel qui est aussi un ménage résidant sur le territoire du SICTOMU.*

Les professionnels redevables de la redevance spéciale en tant qu'usagers du service d'élimination des déchets, situés en dehors des zones de collecte du carton en points de regroupement et à jour de leurs règlements pourront bénéficier de la gratuité du dépôt de 4 m³ par semaine de cartons en déchetterie.

Au-delà, le barème actuel en place s'appliquera : 6€/m³ »

A l'article **DECHETS ACCEPTES** il est rajouté dans la catégorie **Gravats/inertes** « *siporex* »

A l'article **COMPORTEMENT SUR LA PLATEFORME** il est rajouté après le 1^{er} paragraphe « *(notamment lors de la fermeture ou la compaction de bennes)* »

-Proposition adoptée à l'unanimité

3 - Ressources Humaines

3-1 – Création d'un poste d'Agent de Salubrité

M. Guy THUANE assure depuis le 1^{er} Mai 2003 le poste d'agent de salubrité au sein du SICTOMU. Il occupe ce poste sur le statut d'un contrat C.E.C. qui prend fin en décembre 2006. Il est proposé de pérenniser le poste et de nommer M. THUANE agent de salubrité stagiaire.

M. ROUX précise qu'un travail plus approfondi sur les perspectives de création de postes en 2007 sera réalisé en bureau en analysant les différents scénarii possibles.

-Proposition adoptée à l'unanimité

3-2 – Poste de secrétariat – Création de poste "d'Agent Administratif Qualifié"

Mme Odile VIEILLY assure depuis le 1^{er} décembre 2001 les missions de secrétariat général au sein du SICTOMU.

Elle occupe ce poste sur le statut de contrat C.E.C. qui prend fin en février 2006. Il est proposé de pérenniser le poste et de nommer Mme VIEILLY agent administratif qualifié stagiaire.

-Proposition adoptée à l'unanimité

3-3 – Renouvellement contrat F. CHASTANIER

M. CHASTANIER a été recruté le 8 décembre 2005 en qualité de Responsable des déchetteries. Il occupe ce poste sur le statut d'un contrat à durée déterminée de 1 an. M. CHASTANIER est engagé aujourd'hui dans des formations permettant d'accéder à un cadre d'emploi dans la fonction publique territoriale. Il est proposé de reconduire le C.D.D. de 1 an de M. CHASTANIER.

-Proposition adoptée à l'unanimité

3-4 – Prime de fin d'année "personnel de droit privé"

Le Président propose d'attribuer une prime de fin d'année au personnel de droit privé qui correspond au montant de la prime versée au 1^{er} échelon d'un agent titulaire.

-Proposition adoptée à l'unanimité

En effet, M. ROUX signale que le week-end dernier il a reçu un appel d'un habitant d'Uzès qui s'interrogeait sur l'éventuelle implantation de colonnes enterrées à St-Génies en raison de la présence d'engins de chantier à proximité.

- ❖ M. FROMENTIN demande la date de livraison de la mini benne.
M. LAMIC indique que la livraison est prévue courant février 2007.
- ❖ M. PARADIS s'interroge sur la non association du SICTOMU quant à la future implantation d'une déchetterie pour les professionnels.

M. ROUX précise que le SICTOMU a souhaité, dans le cadre de ce projet, et dès l'origine, s'associer à la Communauté de Communes de l'Uzège afin de permettre notamment de réduire certains coûts de fonctionnement.

Quant au projet de LA CAPELLE MASMOLÉNE, afin, en particulier, de limiter la circulation de véhicules, la Communauté de Communes de l'Uzège n'a pas souhaité que le SICTOMU s'y associe.

M. MAURIN indique que le choix de LA CAPELLE MASMOLÉNE n'a pas été retenu pour ce projet. De nouveaux projets sont à l'étude dans d'autres communes.

Le Président,



Daniel ROUX